

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 9 mars 2011

sous la Présidence de Monsieur Daniel MARGOT

Postulat de Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER pour l'adoption d'un règlement de police de Pully interdisant la mendicité sur le territoire de la commune

Le Conseil communal de Pully

entendu le rapport de la commission chargée d'examiner le postulat de Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER pour l'adoption d'un règlement de la police de Pully interdisant la mendicité sur le territoire de la commune ;

décide

de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

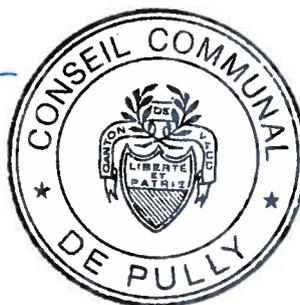
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Daniel MARGOT



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 10 mars 2011